



# REGLEMENT TOUR PEDESTRE BY TRAIL 2021

L'office des sports de St Just - St Rambert organise le **Samedi 9 Octobre 2021**

Le **NOUVEAU** Tour Pédestre By Trail de 7 km, 12 km, 19 km.

## 1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

- à partir de **Cadets** (nés en 2005 et avant) sur le parcours du **7 km**
- à partir de **Cadets** (nés en 2005 et avant) sur le parcours du **12 km**
- à partir de **Juniors** (nés en 2003 et avant) sur le parcours de **19 km**.

sous réserve du **respect** des **MESURES SANITAIRES** et des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et applicables au 9 octobre 2021 et des dispositions du présent règlement.

**2. INSCRIPTIONS EN LIGNE UNIQUEMENT (comme préconisées par les mesures sanitaires)** sur **www.logicourse.fr** : **8 €** ( 7 km) ; **12 €** (12 km) et **16 €** (19 km) (sans frais supplémentaires) jusqu'au **jeudi 7 octobre minuit**. Certificat médical ou licence transmis en ligne en même temps que l'inscription.

Sont admis :

- les **licences** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrées par la FFA, ou les « **Pass' J'aime Courir** » délivrés par la FFA et complétés par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA -Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- les **licences sportives**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur lesquelles doivent apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrées par une des fédérations suivantes :
  - **Fédération des clubs de la défense (FCD),**
  - **Fédération française du sport adapté (FFSA),**
  - **Fédération française handisport (FFH),**
  - **Fédération sportive de la police nationale (FSPN),**
  - **Fédération sportive des ASPTT,**
  - **Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),**
  - **Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),**
  - **Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)**
- les **certificats médicaux** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de un an** à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### 3. RETRAIT DES DOSSARDS

A la salle du Prieuré Bas Rue de Simiane de Montchal - Quartier St Rambert  
42170 Saint-Just Saint-Rambert

**Vendredi 8 octobre de 15 h à 19 h**

**Samedi 9 octobre de 9 h à 14 h 00**

Un cadeau (coupe vent sans manche) sera remis aux 600 premiers coureurs lors du retrait de leur dossard.

### 4. AVERTISSEMENTS

#### **AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE**

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

**Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### 5. HORAIRES

**15 h 00 : L'Échappée 19 km.**

**15 h 15 : La Pontrambertoise 12 km \_**

**15 h 30 : La Ramberte 7 km**

**Remise des prix après chaque course**

### 6. PARCOURS

Le parcours du 7 km est constitué d'une petite boucle sur les Bords de Loire côté St Rambert

Le parcours du 12 km est constitué d'une seule boucle légèrement vallonné sur les Bords de Loire côté St Just et St Rambert.

Le parcours du 19 km est constitué d'une plus grande boucle avec une partie assez vallonnée sur les hauteurs de St Just ainsi qu'une partie plate sur les bords de Loire.

Le compte à rebours des 5 derniers kilométriques sera installé sur les circuits.

Le circuit est entièrement sécurisé par des signaleurs et la Police Municipale.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

### 7. DEPART

Le départ sera donné rue Gonyn.

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

La zone d'échauffement se situera dans les rues piétonnes fermées à la circulation

### 8. ARRIVEE

L'arrivée sera jugée « Place de la Paix » – quartier St Rambert ».

## 9. RAVITAILLEMENTS

Un seul poste de ravitaillement sera installé au km 10 sur le parcours du 19 km.  
Les parcours de 7 et 12 km seront en autosuffisance.  
Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

## 10. W C Publics

En face de l'église rue De Simiane de Montchal

## 11. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée.  
Un deuxième poste sera installé sur le parcours au km 12 du 19 km

## 12. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile**. Les licenciés FFA **bénéficient** des garanties accordées par l'assurance **Individuelle Accident**, liée à leur licence. Chaque participant **non licencié** doit **s'assurer personnellement**.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

## 13. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. **Il est interdit de fixer la puce à l'aide du lacet.**

Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

**Un masque chirurgical sera remis aux coureurs après le passage sur la ligne d'arrivée.**

**Les coureurs devront enlever eux-mêmes la puce afin de la restituer avant la sortie du sas.** En cas de non restitution, elle sera facturée **5 €**.

## 14. CLASSEMENTS

**Pour le 7 km.**

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

**Pour le 12 km**

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

**Pour le 19 km**

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

## 15. RECOMPENSES

Seuls les podiums « scratch féminin et masculin » des 3 courses seront récompensés immédiatement à l'arrivée, Square du Prieuré - quartier St Rambert.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents lors de la remise des récompenses.

## 16. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements ne seront pas affichés. Ils figureront sur les sites [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)

## **17. CHALLENGE FOREZ SUD 2021:**

**LE « Challenge 2021 » est annulé.**

## **18. DROIT A L'IMAGE**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

## **19. ANNEXE**

Les mesures sanitaires préconisées pour les événements sportifs sur l'espace publique peuvent être consultées à l'adresse suivante :

**[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)**